
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mille vingt-quatre, le douze novembre à neuf heures trente, le Comité syndical du Syndicat mixte départemental d'études et de traitement des déchets ménagers et assimilés de la Vendée, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Damien GRASSET.

Présents : Patrice AUBERON, Yoann GRALL, Thierry RICARDEAU, François PETIT, Nicole BOULINEAU, Evelyne CHAUVEL, Frédéric FOUQUET, Lydie VRIGNAUD, Guy PLISSONNEAU, Pascal MORINEAU, Anne AUBIN-SICARD, Cécile DREURE, Alexandra GABORIAU, Manuel GUIBERT, Gisèle SEWERYN, Patrice PAGEAUD, Isabelle CADOU, Jean-Pierre CHAPALAIN, Philippe RUCHAUD, Noël VERDON, Sonia GINDREAU, Alain ROCHEREAU, Pierre CAREIL, Thierry COUILLAUD, Stéphane BOUILLAUD, Stéphane GUILLON, Adeline AUBERGER, Lionel GAZEAU, Christian GUENION, Alain SCHMUTZ, Yannick SOULARD, Jean-François FRUCHET, Xavier BILLAUD, Damien GRASSET, Jean-Marie GRIMAUD

Excusés représentés : Thomas GISBERT de Callac représenté par Jacques RIGALLEAU, Jean-François PEROCHÉAU représenté par Bernard GAUVRIT, Loïc CHUSSEAU représenté par Chantal BILLE, Bernard LANDAIS représenté par Jacky MARCHETEAU, Jean-Jacques DURAND représenté par Romain DIEUMEGARD, Arnaud PRAILE représenté par Nicole BEAUFRETON, Anthony BONNET représenté par Cécile BARREAU

Excusés ayant donné pouvoir : Miguel CHARRIER ayant donné pouvoir à Damien GRASSET, Thierry GANACHAUD ayant donné pouvoir à Alexandra GABOBRIAU, Mauricette MAUREL ayant donné pouvoir à Noël VERDON, Loïc PERON ayant donné pouvoir à Philippe RUCHAUD, Joël MONVOISIN ayant donné pouvoir à Sonia GINDREAU, Jean-Louis LAUNAY ayant donné pouvoir à Jean-Marie GRIMAUD

Excusés : Jessica TESSIER, Joëlle CHAIGNEAU-GAUCH, Jean-Michel ROUILLE, Xavier BERNARD, Guy AIRIAU, Sabine ROIRAND, David BELY, Jacques GAUTIER, Pascal PAQUEREAU, Lionel PAGEAUD, Jérôme CARVALHO, Anne BOISTEAU-PAYEN, Claude DURAND, Christophe HOGARD

Date de convocation : 29 octobre 2024

Membres en exercice : 62

Présents : 35

Votants : 48

Orientations budgétaires 2025 – Débat en Comité syndical

Vu la loi du 6 février 1992 relative à l'obligation de provoquer un débat sur les orientations budgétaires préalablement à l'adoption du budget primitif.

Vu la loi NOTRe n°2015-991 du 7 août 2015 et notamment son article 107 qui précise le contenu du rapport de présentation devant l'assemblée délibérante,

Considérant le calendrier de préparation budgétaire,

Considérant les présentations effectuées préalablement, à la Commission Gestion le 29 octobre 2024 ainsi qu'au bureau de Trivalis lors de sa réunion du 22 octobre 2024.

Considérant Les rapports relatifs au développement durable, orientations budgétaires et égalité hommes-femmes joints à la présente délibération.

Monsieur le Président présente les orientations budgétaires envisagées pour 2023 et donne communication du rapport d'orientations budgétaires, du rapport développement durable ainsi que de celui relatif à l'égalité hommes-femmes prévus par l'article 107 de la loi du 7 août 2015 précisées par décret n°2016-841 du 24 juin 2016.

Le budget 2024 doit être présenté pour vote au comité syndical du 12 décembre 2023. Dans le même temps, la grille des prix et les contributions 2024 seront soumises à l'approbation du comité syndical.

Préalablement, le débat d'orientation budgétaire (DOB) doit se tenir dans les deux mois qui précèdent. La date du DOB a été fixée ce jour, le 12 novembre 2024.

La prospective financière 2028 et les orientations budgétaires 2025 ont été étudiées par la commission gestion le 29 octobre 2024 et une information a également été faite au bureau le 22 octobre préalablement au débat d'orientations budgétaires.

La prévision 2025 s'est opérée dans un contexte national et international toujours incertain (conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale, guerre en Ukraine, instabilité au moyen orient).

Parallèlement, la trajectoire fiscale en matière de déchet est toujours pénalisante. La trajectoire de la TGAP poursuit sa hausse drastique et ininterrompue des taux applicables (65 €/tonne en 2025) à laquelle s'ajoute la surtaxe décidée par la loi de finances 2024, applicable à partir de 2025.

Nota : à partir de 2026, la TGAP sera indexée sur l'inflation (comme les bases fiscales).

Sur le plan local, Trivalis poursuit sa démarche de recherche de réduction des ultimes et de maîtrise de ses exutoires, tout en projetant sa réflexion à l'horizon 2025-2027.

La maîtrise des emballages est également devenue un enjeu fort. A cet égard, les tendances de production 2022-2023 sont encourageantes.

Monsieur le Président rappelle les objectifs réglementaires que le syndicat doit atteindre :

- Réduction de 15 % des DMA (hors gravats, produits par habitant) en 2030 par rapport à 2010.
- Développement du réemploi et de la réutilisation : atteindre l'équivalent de 5 % de tonnage de déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation via le fonds réemploi (REP) et également le programme de subvention aux recycleries mis en place par Trivalis.
 - Objectif de 65 % de valorisation sous forme matière (y compris organique) des DMA non dangereux non inertes en 2025.
- Objectif de 70 % de valorisation sous forme matière des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics.
- Objectif de réduction de l'enfouissement de 50 % en 2025 par rapport à 2010, puis 10 % des DMA produits en 2035.

La prospective financière est présentée au comité syndical.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

OPE 1001 - COMPOSTAGE	7,7 M €	Financement du programme d'équipements : 62,3 M €	Subventions : 4,5 % (2,8 M €)
OPE 1002 - DSP PRAIRIE DE MAUVES	9,3 M €		
OPE 1003 - ENFOUISSEMENT	10,9 M €		Emprunts : 63 % (39,3 M €)
OPE 1005 - TRI	31,8 M €		
OPE 1006 - TRANSFERT	1,4 M €		Autofinancement : 32,5 % (20,2 M €)
OPE 1008 - CSR	- M €		
NON AFFECTE	1,2 M €		

PRESENTATION PAR FLUX

La structure financière par flux est présentée de façon synthétique (dépendances (-) recettes) :

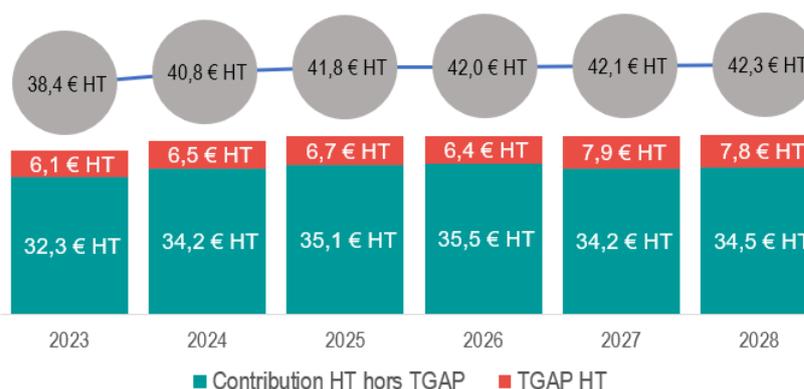
	2025	2026	2027	2028
Charges (-) apports extérieurs et ventes	12 743 130 €	13 732 682 €	15 181 643 €	15 382 004 €
TGAP	3 617 522 €	3 492 826 €	4 733 714 €	4 764 018 €
Amortissements, charges financières et provisions	8 081 104 €	10 100 970 €	9 222 989 €	9 437 274 €
Total OMR (HT)	24 441 756 €	27 326 479 €	29 138 347 €	29 583 296 €
Charges (-) apports extérieurs	387 770 €	415 140 €	466 208 €	536 143 €
Amortissements	118 775 €	124 775 €	124 775 €	124 775 €
Reventes	-32 440 €	-59 170 €	-71 675 €	-84 344 €
Total Biodéchets (HT)	474 105 €	480 746 €	519 309 €	576 573 €
Charges déchèteries	10 437 328 €	9 889 348 €	10 037 801 €	10 008 601 €
Reventes et soutiens déchèteries	-6 280 433 €	-6 311 663 €	-6 372 054 €	-6 433 208 €
Déchèteries hors tout venant	4 156 895 €	3 577 685 €	3 665 747 €	3 575 393 €
Charges d'exploitation	3 527 950 €	3 364 664 €	3 214 810 €	3 032 618 €
TGAP	1 935 181 €	1 873 740 €	1 924 649 €	1 886 177 €
Amortissements, charges financières et provisions	2 308 873 €	1 795 433 €	1 164 974 €	1 380 426 €
Déchèteries tout venant	7 772 004 €	7 033 838 €	6 304 432 €	6 299 220 €
Total déchèteries (HT)	11 928 899 €	10 611 523 €	9 970 180 €	9 874 613 €
Charges (-) apports extérieurs	14 415 314 €	14 138 373 €	11 474 284 €	11 965 201 €
Amortissements, charges financières et provisions	1 685 248 €	3 293 585 €	5 403 061 €	5 323 557 €
Reventes et soutiens liés au tri	-22 041 610 €	-24 803 439 €	-25 074 575 €	-25 498 435 €
Total tri (HT)	-5 941 048 €	-7 371 481 €	-8 197 230 €	-8 209 676 €
Autre (HT)	3 796 288 €	4 052 772 €	4 069 434 €	4 175 194 €
Montant total en euros HT	34 700 000 €	35 100 039 €	35 500 039 €	36 000 000 €
Montant total en euros TTC	38 170 000 €	38 610 043 €	39 050 043 €	39 600 000 €
Variation N-1 (TTC)	1,1%	1,2%	1,1%	1,4%

SYNTHESE FINANCIERE

Evolution des recettes et des dépenses de fonctionnement :

	CA 2023	2024	2025	2026	2027	2028
▶ Recettes de gestion	60 777 808 €	65 579 259 €	69 519 983 €	72 765 446 €	73 529 327 €	74 605 855 €
▶ Produit des services (R70)	8 872 588 €	8 975 654 €	8 832 067 €	8 873 412 €	8 853 553 €	8 942 463 €
▶ Dotations et participations (R74)	51 168 602 €	56 259 441 €	60 220 634 €	63 653 503 €	64 422 243 €	65 409 861 €
▶ Atténuation de charges (R013)	44 352 €	66 528 €	66 908 €	73 531 €	73 531 €	73 531 €
▶ Autres produits (R75)	692 266 €	277 636 €	400 374 €	165 000 €	180 000 €	180 000 €
▶ Dépenses de gestion	50 332 047 €	54 561 507 €	56 773 874 €	56 875 177 €	57 059 901 €	57 997 814 €
▶ Dépenses de personnel (D012)	2 932 157 €	3 689 448 €	3 863 800 €	4 011 219 €	4 131 556 €	4 255 502 €
▶ Charges à caractère général (D011)	44 786 674 €	49 896 130 €	51 843 233 €	51 817 246 €	51 800 740 €	52 604 437 €
▶ Atténuation produits (D014)	1 785 610 €					
▶ Autres charges courantes (D65)	827 606 €	975 929 €	1 066 841 €	1 046 712 €	1 127 605 €	1 137 875 €
Épargne de gestion	10 445 761 €	11 017 752 €	12 746 009 €	15 890 269 €	16 469 426 €	16 608 041 €
Intérêts de la dette existante	1 067 331 €	953 212 €	989 219 €	755 636 €	634 736 €	524 089 €
Intérêts de la dette nouvelle				1 005 942 €	1 092 038 €	1 182 043 €
▶ Soldes financiers, except. & provisions	- 690 574 €	- 1 054 042 €	- 1 537 499 €	- 1 564 682 €	- 1 304 058 €	- 1 474 133 €
Épargne brute (CAF)	8 687 856 €	9 010 498 €	10 219 291 €	12 564 009 €	13 438 593 €	13 427 776 €
Amortissement capital dette existante	6 758 189 €	6 286 000 €	6 230 000 €	5 890 000 €	5 300 000 €	5 190 000 €
Amortissement capital dette nouvelle				1 620 476 €	3 480 952 €	3 834 286 €
Épargne nette (CAF Nette)	1 929 667 €	2 724 498 €	3 989 391 €	5 053 533 €	4 657 641 €	4 403 490 €
Dépenses d'investissement (hors D16)	8 143 662 €	16 895 688 €	20 891 910 €	25 885 484 €	10 843 200 €	4 649 200 €
Recettes d'investissement (hors R16)	1 637 347 €		1 790 000 €	2 200 000 €		
Besoin financement de l'investissement	6 506 315 €	16 895 688 €	19 101 910 €	23 685 484 €	10 843 200 €	4 649 200 €
Emprunt	11 106 095 €		14 000 000 €	18 500 000 €	6 800 000 €	
Solde de clôture reporté	14 843 771 €	15 867 122 €	1 695 932 €	583 413 €	451 462 €	1 065 903 €
Résultat de clôture au 31/12	15 867 122 €	1 695 932 €	583 413 €	451 462 €	1 065 903 €	820 193 €
Encours de dette au 31/12	47 539 612 €	41 253 612 €	49 023 612 €	60 013 136 €	58 032 184 €	49 007 898 €
Dette / Épargne brute	5,47 ans	4,58 ans	4,82 ans	4,78 ans	4,32 ans	3,65 ans
Encours de dette au 31/12	47 539 612 €	41 253 612 €	49 023 612 €	61 633 612 €	63 133 612 €	57 943 612 €
Capacité de désendettement	5,5 années	4,6 années	4,8 années	4,9 années	4,7 années	4,3 années

BESOIN CONTRIBUTIF

 Evolution du besoin en **euros HT par habitant DGF** :

LEVIERS D'EVOLUTION

La prospective présentée ci-dessus est le reflet de données connues en juillet 2024 et des hypothèses prises en matière de tonnage, des prix de contrats, des rachats de matériaux, des soutiens financiers et d'investissements. La prospective n'intègre pas d'aléas techniques éventuels.

RISQUES ET OPPORTUNITES

- Mise en œuvre du nouveau marché MGP VENDEE TRI
- Barème G CITEO : conditions d'application d'un bonus/malus
- Possibilité de retour au sol d'une matière organique produite par les UVEOR au-delà de 2026 (répondant aux normes en vigueur)
- Interrogation sur la constitution et la mise en œuvre des futurs contrats d'exploitation des UVEOR
- Réflexions sur l'évolution des compétences de Trivalis
- Réflexions sur l'évolution de la dimension incitative de la contribution (baisse des tonnages OMR)

Les orientations 2025 se caractérisent par une hausse des charges de fonctionnement portées principalement par la TGAP et la fermeture temporaire de VENDEE TRI dans le cadre des travaux de l'installation. L'exploitation sera ainsi affectée, outre les prix du nouveau marché, par une exportation des emballages supérieure aux années antérieures.

Ces hausses seront en partie atténuées par le déploiement en année pleine de la REP PMCB (volet opérationnel).

Les recettes seront plus particulièrement impactées à la hausse par les soutiens issus de la REP PMCB.

Compte tenu de ces éléments, les contributions sont attendues avec peu de variation par rapport à 2024.

FONCTIONNEMENT

Les recettes sont structurées autour de 3 grands blocs :

- Contributions
- Soutiens
- Reventes

Ces produits sont complétés notamment par les produits issus des apports extérieurs à VENDEE TRI, et pour la première année pleine sur le CSR de TRIVALANDES et les reprises de subventions.

Les charges comportent à titre principal l'exploitation et les charges sur ouvrages. Ces dernières regroupent les amortissements, les intérêts de la dette, les charges sur installations hors exploitation et l'indemnité annuelle versée aux communes qui accueillent un centre d'enfouissement public.

S'agissant du chapitre 012, chaque année, à l'occasion de la préparation budgétaire, un volume d'ambassadeurs contractuels susceptibles d'être mis à disposition des collectivités est prévu en dépenses et en recettes. Son usage dépend des demandes des EPCI en cours d'exercice. Même si à date, le volume prévu n'a jamais été employé à 100 % (77 % en 2015), par prudence et éviter toute modification du chapitre en cours d'année, cette démarche, neutre financièrement serait maintenue en 2025.

La section de fonctionnement pourrait atteindre 70.708 M€ en 2025

LES EFFETS FAVORABLES DE LA REP PMCB COUVRENT L'ESSENTIEL DES HAUSSES LIEES AUX OM, TV ET EMBALLAGES.

Exploitation

Les charges et produits d'exploitation représentent la part centrale du budget de fonctionnement avec les ouvrages. En dépense elles sont comptabilisées aux comptes 611, 62878 et 637 du chapitre 011. Les produits d'exploitations sont constitués par les reventes et les produits issus des apports extérieurs.

Points saillants :

Charges :

- Hausse des coûts des OM malgré une baisse attendue des tonnages à 104 573 tonnes soit une baisse de 3 771 tonnes par rapport à la prévision 2024 compte tenu de l'importance des charges fixes sur les infrastructures.
- Baisse des tonnages de TV attendue (-1567 tonnes) réduisant les charges variables de traitement.
- Réduction des charges de déchèteries sous l'effet de la REP opérationnelle qui prend en charge les coûts associés au plâtre, plastique rigide et au bois.

- Hausse du coût des emballages liée à une année spécifique pour VENDEE TRI. En effet, le site fermera plusieurs mois dans le cadre des travaux d'amélioration et d'extension de capacité du site entraînant une exportation plus importante (15 000 tonnes au stade du DOB) d'emballages vers des sites privés.

Les OM, les emballages et le tout venant de déchèterie représentent 78,1 % des charges.

Il est notable que malgré la baisse en volume de la TGAP, liée à la réduction des tonnages enfouis (-4 494 Tonnes prévisionnelles), que l'impact de la hausse du coût unitaire de la taxe représente un surcoût 804 000 € sur les charges 2025.

Produits :

- Les orientations 2025 proposent une hausse significative des produits des coopérations intercommunales (+0.89 M€)
- Une hausse des produits de reventes (0,70 M€- effet prix) est également envisagée par rapport au budget 2024.

NOTA : TGAP sur l'enfouissement

Les taux de TGAP pour 2025 passent de 51 à 65 € par tonne enfouie poursuivant l'application de la trajectoire fixée par les parlementaires à l'occasion de la loi de finances 2019. Ce coût est renchéri par la surtaxe décidée par la loi de finances 2024 (de 5 à 10 € par tonne)

Au total entre 2018 et 2025, la TGAP aura augmenté de 16 à 65 € soit + 49 €/T (+ 3 €/T de surtaxe prévisionnelle)

En conclusion sur l'exploitation, malgré la réduction progressive des charges de déchèterie en 2024 et 2025, le mouvement d'ensemble est orienté à la hausse pour les motifs évoqués plus haut (TGAP, Lixiviats, révision des prix et contextes spécifiques à l'instar des emballages pour 2025).

La variation des produits est nettement liée aux reventes de matériaux qui ont oscillé au cours de la période. D'un montant historiquement faible en 2020, les reventes ont connu un point culminant en 2022 avant de se stabiliser depuis 2023.

La hausse des produits 2024 et surtout 2025 est ainsi plus particulièrement liée aux coopérations intercommunales (effet volume et effet prix).

Ouvrages

Les charges et produits liés aux ouvrages recouvrent les charges financières, les amortissements et les prestations diverses.

Les orientations 2025 sous l'effet de la dernière mise à niveau des provisions pour post exploitation tablent sur une poursuite de la montée en charges de ce bloc malgré la stabilité des charges financières.

Les charges financières poursuivent leur décade pour la dernière année avant l'intégration des emprunts à contracter pour l'extension de VENDEE TRI.

Soutiens

La principale source de soutien est issue du contrat conclu avec Citeo. Ce contrat porte sur les emballages, et le verre. Sous l'effet du déploiement de la REP PMCB sa part relative diminue en 2024 et 2025.

Néanmoins cet éco-organisme de soutien aux emballages représente encore 77,7 % des soutiens totaux perçus par le syndicat.

Les soutiens 2025 sont attendus en hausse prononcée sous l'effet de la mise en œuvre de la REP PMCB en année pleine.

Trivalis

Les charges Trivalis devraient demeurer stables en 2025 par rapport à 2024. Celles-ci recouvrent les coûts de gestion de la structure administrative, du siège social et des opérations de communication et prévention menées par le syndicat à l'échelon départemental.

S'agissant des ressources humaines, les charges de personnel sont impactées comme suit :

- **EVOLUTIONS CONTRAINTES**

- Avancements d'échelon
- Évolutions législatives et réglementaires (réforme de la protection sociale complémentaire...)
- Mouvements de personnel : mutations, retraites, décès, invalidité.

- **EVOLUTIONS MAITRISABLES**

- Avancements de grade
- Remplacements en cas de congés (maladie, maternité,)
- Créations d'emploi

- **REMUNERATIONS**

- Hausse du SMIC de 3 %
- Maintien de la valeur du point
- Hausse des cotisations patronales CDG et URSSAF
- Hausse de la participation employeur à la prévoyance (réforme PSC)
- Maintien de la participation employeur à la complémentaire santé
- Hausse du régime indemnitaire (impact hausse effectif + revalorisation IFSE liée aux difficultés de recrutement d'agents contractuels)
- Maintien de la valeur faciale des titres restaurant
- Hausse « mécanique » de la prime de fin de contrat (CDD inférieurs à 12 mois)

- **PRODUITS**

- Remboursement rémunération personnel CNP /CPAM
- Part salariale Titres restaurant
- Remboursement SFT caisse des dépôts
- Mise à disposition des ambassadeurs du tri auprès des adhérents (animations scolaires et missions terrain)
- Mise à disposition des animateurs biodéchets auprès des adhérents
- Facturation au budget annexe du chargé de coopération internationale

Contributions

Les participations sont estimées à date à 34.587 M€ HT.

Des pistes d'améliorations ont été identifiées. Celles-ci pourraient ramener le besoin contributif 2025 autour du même niveau que les participations votées pour 2024.

Le vote des participations interviendra lors du Comité syndical du 17 décembre 2024.

INVESTISSEMENT

Monsieur le Président rappelle que les orientations 2024 prévoient les crédits pour les opérations nouvelles et les crédits de paiement liés aux autorisations de programme.

Les réalisations engagées sur 2024 apparaîtront dans les restes à réaliser au budget supplémentaire.

Principales opérations nouvelles 2025 (28.425 M€)

L'opération centrale sera constituée par les travaux d'optimisation et d'extension de Vendée Tri.

Monsieur le Président présente également les autorisations de programme.

Il rappelle que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées acquises ou réalisées par le syndicat.

Elles constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement des investissements. La gestion en autorisation de programme (AP) constitue une dérogation au principe de l'annualité du budget.

Le recours aux autorisations de programme/crédits de paiements (AP/CP), procède de la volonté d'accentuer la transparence des décisions pluriannuelles prises.

Soutiens financiers aux EPCI (0,285 M€)

L'exercice 2023 sera également marqué par l'inscription des soutiens financiers pour le compostage individuel (135 000 €) et les recycleries (150 000 €).

Autres charges d'investissement (7.383 M€)

Trivalis remboursera en 2025 6.230 M€ de capital de la dette.

Les reprises de subvention complètent les charges d'investissement (0.838 M€)

Recettes

La couverture de la section d'investissement est assurée au stade des orientations par :

- Les amortissements (10,944 M€)
- Le recours à l'emprunt (17.481 M€) notamment pour l'extension de Vendée Tri

A l'occasion de la reprise des résultats les ressources seront complétées par les réserves (compte 1068).

SITUATION DE LA DETTE

L'encours net de la dette était au 31 décembre 2021 de 41,94 M€ soit 52.3 €/habitant DGF.

L'encours net de la dette était au 31 décembre 2022 de 46,278 M€ (57,27 €/habitant DGF).

Le capital restant dû CRD net au 31 décembre 2023 s'élevait à 45,523 M€ (55,76 €/habitant DGF).

Le capital remboursé en cours d'année 2024 aura été de 6.287 M€.

Aucun emprunt nouveau n'est programmé sur l'exercice 2024. Compte tenu des remboursements réguliers des emprunts en cours d'exercice, la dette devrait se positionner comme suit :

Le capital restant dû CRD net au 31 décembre 2024 est attendu à 39,612 M€ (48,04 €/habitant DGF).

- Intérêts 2024 (dont ICNE) : 1,024 M€
- Taux moyen (prévision) 2024 : 2,01 %

Dans le cadre de la gestion active de la dette, un contrat a été renégocié en juin 2024.

Les caractéristiques en sont les suivantes :

- Référence contrat : CP13333 (numéro interne 96)
- Capital restant dû : 4 989 370.40 €
- Date d'échéance : 01/04/2036 (reste 12 ans)
- Amortissement : trimestriel linéaire
- Intérêts : trimestriels, payables en fin de période
- Taux antérieur : 0.79% (Gissler1-A)
- Nouveau taux : 0.50% taux fixe à barrière simple (Euribor<ou= à 4.75%) (Gissler 1-B)

Monsieur le Président rappelle également la stratégie adoptée en matière de remboursements anticipés temporaires et de provisionnement pour risques qui devraient se poursuivre en 2025.

Monsieur le Président conclut en indiquant que le rapport d'orientations budgétaires complet sera annexé à la délibération prenant acte du débat.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le comité syndical :

Prend acte et entérine les orientations budgétaires 2025 telles que présentées par le Président.

Fait et délibéré à La Roche-sur-Yon, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.
Pour extrait conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance

Damien GRASSET

Guy PLISSONNEAU

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 Allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à partir de la date de la première mesure de publicité (affichage et/ou transmission au contrôle de légalité).